



LES CAMIONS ROULANT EXCLUSIVEMENT AU B100 SONT DÉSORMAIS ÉLIGIBLES À LA VIGNETTE CRIT'AIR 1

– Les clients de Bolloré Energy roulant au KOOLZA 100 seront ainsi autorisés à circuler librement dans les zones à faibles émissions –

Bolloré Energy se réjouit de l'annonce faite le 30 mars 2022 par le Président de la République française lors du 76^{ème} Congrès national de la FNSEA de rendre les véhicules B100 exclusifs éligibles à la vignette Crit'Air¹. Cette décision va permettre aux transporteurs et aux clients de Bolloré Energy roulant au KOOLZA 100 de circuler librement dans les zones à faibles émissions.

Produit à partir de colza cultivé et transformé en France par Valtris Champlor dans son site de production, KOOLZA 100 constitue une alternative écologique et durable au diesel fossile. Il bénéficie notamment d'une autonomie équivalente et permet de réduire les émissions de CO₂ de 60 % ainsi que les émissions de particules fines de 80 %.

Réservée à une clientèle de professionnels, ce nouveau biocarburant est compatible avec la plupart des camions disponibles sur le marché permettant ainsi de réduire considérablement leur impact carbone sans avoir à investir dans une nouvelle flotte.

« Bolloré Energy se réjouit de cette annonce qui marque un tournant majeur dans la transition énergétique. L'obtention de la vignette Crit'Air 1 pour le B100 est une excellente nouvelle pour nos clients ainsi que pour les acteurs de la filière agricole en particulier le colza. À plus grande échelle, elle va permettre d'accélérer son développement sur tout le territoire et favoriser la décarbonation du transport routier de marchandises. » a déclaré Hakim Britel, Directeur général de Bolloré Energy.

Bolloré Energy s'engage par ailleurs à promouvoir l'usage de ce carburant auprès de ses fournisseurs de transport d'hydrocarbure pour assurer la logistique des produits pétroliers qu'elle distribue. Ainsi, en 2022, plus de 40 % de ces livraisons seront effectuées par des camions utilisant les nouveaux carburants bas carbone avec l'objectif d'atteindre 100 % en 2023.

À propos de Bolloré Energy

Bolloré Energy, acteur majeur de la logistique pétrolière en France et en Europe, dispose d'une capacité de stockage de 1,2 millions de m³ répartie dans 23 dépôts en propriété ou en participation. Bolloré Energy détient notamment 33,3 % de la société Raffinerie du Midi et 70 % de la société Dépôt Rouen Petit-Couronne (DRPC). Bolloré Energy distribue également des carburants, fossiles et non fossiles, à travers un réseau de plus de 100 agences.

<https://www.bolloré-energy.com>

Contact presse :

Cindy Patan, Responsable Relations Médias – Bolloré Transport & Logistics
T +33 1 46 96 49 75 / +33 7 72 40 49 75 – cindy.patan@bolloré.com

¹ La vignette Crit'Air (certificat qualité de l'air) permet de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes en particules fines et oxydes d'azote. De couleur violette, elle est destinée à tous les véhicules à essence et autres répondant aux normes Euro5 et Euro6.